

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2019

---

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 1067

présenté par

Mme Dalloz, M. Savignat et Mme Kuster

-----

### ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 42 à 46.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.

La prise en charge de l'assistance médicale à la procréation par l'assurance maladie doit être maintenue uniquement aux hypothèses d'infertilité pathologique.